



## Mesures COVID-19

Document d'information

---

Mesures de la MRC et  
gouvernementales

### POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

Si vous avez des questions, veuillez communiquer  
avec nous par téléphone 450-834-5441 ext 7080  
ou par courriel : [info@matawinie.org](mailto:info@matawinie.org)

<b>Soutien aux entreprises</b>	<b>3</b>
<b>Le gouvernement fédéral</b>	<b>3</b>
Banque de développement du Canada	3
<b>Prêt petites entreprises – BDC (Jusqu’à 100 000 \$ en ligne)</b>	<b>3</b>
Compte d’urgence pour les petites entreprises	3
Programme d’achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA)	3
Fonds d’aide et de relance régionale (FARR)	3
SCHL et l’aide d’urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)	4
<b>Le gouvernement provincial</b>	<b>4</b>
Déclaration de revenus (report pour les entreprises)	4
Programme d’action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)	4
Programme d’action concertée temporaire entreprise touristique (NOUVEAU)	4
Les villes / villages	4
Hydro-Québec	4
<b>Institutions financières</b>	<b>4</b>
Desjardins	5
Desjardins baisse le taux de ses cartes de crédit	5
Desjardins Assurances offre une remise sur la prime- Assurance auto	5
<b>Fonds d’urgence COVID-19 pour les organismes communautaires</b>	<b>5</b>
<b>Aide d’urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19)</b>	<b>5</b>
<b>Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)</b>	<b>5</b>
<b>Deux mesures économiques destinées au secteur forestier</b>	<b>5</b>
<b>Programmes gouvernementaux de soutien financier COVID-19</b>	<b>6</b>
<b>Hausse du salaire minimum à partir du 1er mai</b>	<b>6</b>
<b>Aide d’urgence 20 millions \$ pour les organismes communautaires</b>	<b>6</b>
<b>Fonds d’urgence pour l’appui communautaire</b>	<b>6</b>
<b>Annonce d’une aide financière d’urgence aux ressources d’hébergement en dépendance</b>	<b>6</b>
<b>Programme d’aide aux travailleurs</b>	<b>7</b>
<b>Le gouvernement fédéral</b>	<b>7</b>
Programme d’allocation de soutien d’urgence	7
Prestation Canadienne d’urgence - PCU	7
Détails de la Prestation Canadienne d’Urgence - PCU	7
Programme Allocation de soins d’urgence	8
Programme Travail partagé	8
Les salaires des employés de PME subventionnés à 75 %	8
Précisions sur la subvention salariale à 75 %	8
Modifications à la Subvention salariale d’urgence du Canada	8
50 millions pour aider le secteur agricole à couvrir les frais d’isolement	8
Le gouvernement fédéral assouplit à nouveau les critères à la PCU	8
<b>Le gouvernement provincial</b>	<b>9</b>
Déclaration de revenus (report pour les particuliers)	9
Programme d’aide temporaire aux travailleurs du gouvernement provincial (PATT)	9
Un programme spécial pour soutenir les personnes endeuillées	9
<b>Mesu de portée générale</b>	<b>9</b>
Les villes / villages	9
Liste des services et activités prioritaires.	9
Banques alimentaires	10
287 M\$ pour augmenter le salaire des préposés aux bénéficiaires	10
Des hausses pour les travailleurs de la santé	10
Réouverture graduelle des régions	10
Mesures en habitation pour aider les ménages (NOUVEAU)	10

# Soutien aux entreprises

## Le gouvernement fédéral (18 mars 2020)

3 mesures économiques pour stabiliser l'économie

- ✓ Aide aux entreprises pour le maintien en poste leurs employés
- ✓ Souplesse pour les entreprises qui produisent des déclarations de revenus
- ✓ Accès au crédit pour les entreprises.

[Consulter les détails sur le site officiel du Gouvernement du Canada](#)



## Banque de développement du Canada (18 mars 2020)

4 mesures pour les entreprises admissibles: [Visitez le site](#)

- ✓ Prêts de fonds de roulement jusqu'à 2 millions de dollars assortis de modalités souples et report des remboursements pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois;
- ✓ Report des remboursements pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois, sans frais, pour les clients existants dont l'engagement de prêt total à BDC est d'un million de dollars ou moins;
- ✓ Réduction des taux pour les nouveaux prêts admissibles;

## Prêt petites entreprises – BDC (Jusqu'à 100 000 \$ en ligne)

Fonds de roulement ou autres investissements [Cliquez Ici](#)

## Compte d'urgence pour les petites entreprises

Le gouvernement élargie les critères d'accès au compte d'urgence pour les petites entreprises. Tous les détails [ici](#). Ce programme sera mis en œuvre par les institutions financières admissibles en collaboration avec Exportation et développement Canada. [Cliquez Ici](#)

## Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA)

En date du 20 mars 2020, Le gouvernement achètera jusqu'à 50 milliards de dollars de blocs de prêts hypothécaires assurés par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Cette mesure procurera un financement stable aux banques et aux prêteurs hypothécaires et permettra d'assurer la continuité des prêts aux Canadiens. [Pour plus de détails cliquez ici](#)

## Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)

Soutien financier aux petites et aux moyennes entreprises qui n'ont pas accès aux mesures de soutien actuelles du gouvernement pour répondre à la COVID-19. Ce soutien se fera par l'intermédiaire des agences de développement régional du Canada. [Cliquez Ici](#)

### POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

Si vous avez des questions ou souhaitez de l'accompagnement, veuillez communiquer par téléphone au 450-834-5441 ext 7080 ou par courriel: [info@matawinie.org](mailto:info@matawinie.org)

## SCHL et l'aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a annoncé qu'elle administrera le programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), annoncé récemment par le premier ministre du Canada. Le savoir-faire en immobilier de la SCHL est mis à contribution pour soutenir les petites entreprises canadiennes. [Cliquez ici](#)

## Le gouvernement provincial



### Déclaration de revenus (report pour les entreprises)

Le gouvernement provincial offre des mesures [d'assouplissement pour les entreprises](#) en cette période de production de déclarations des revenus. Date limite 1<sup>er</sup> juin 2020.

### Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)

En date du 19 mars 2020, Les entreprises dont les liquidités sont affectées par les répercussions de la COVID-19 peuvent maintenant recourir à un financement d'urgence. Sont admissibles les entreprises, les coopératives ainsi les entreprises d'économie sociale qui mènent une activité d'économie sociale qui vivent :

- ✓ un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (bien ou service);
- ✓ une impossibilité ou une réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (bien ou service) ou des marchandises.

Aide financière d'un montant minimal de 50 000 \$ sous forme de garantie de prêt. Peut aussi prendre la forme d'un prêt. [Cliquez ici](#)

### Programme d'action concertée temporaire entreprise touristique (NOUVEAU)

Le volet PACTE applicable à l'industrie du tourisme sera en vigueur à compter du 17 juin 2020. [Cliquez ici.](#)

### Les villes / villages

Certaines administrations municipales ont décalé les versements des taxes. Nous vous invitons à valider auprès de votre municipalité.

### Hydro-Québec

À compter de lundi 23 mars 2020, Hydro-Québec suspendra jusqu'à nouvel ordre l'application des frais pour les factures impayées pour tous ses clients. Les clients qui ne pourront pas payer leurs factures d'électricité n'auront donc aucune pénalité. La suspension de ces frais sera appliquée automatiquement. [Cliquez ici](#)



### Institutions financières

**Le 19 mars 2020**, de nouvelles sommes sont annoncées par le cabinet Legault. Les caisses et banques seront mandatées pour offrir de l'aide aux entreprises. Il est suggéré de contacter son institution financière

en premier lieu et de consulter le site internet d'[Investissement Québec](#) et du [Ministère de l'Économie et de l'Innovation](#).

De plus, les six plus grandes banques du Canada et le Mouvement Desjardins [annoncent qu'elles offriront des sursis de paiement](#), notamment pour les prêts hypothécaires, aux clients touchés financièrement par la pandémie. Contactez votre institution financière.

## Desjardins

Le 20 mars 2020, Desjardins annonce l'augmentation de la limite de paiement sans contact sur les terminaux Desjardins pour les détenteurs de carte de crédit Desjardins. [Cliquez Ici](#). De plus [des mesures concrètes d'allègements mises en place](#) pour aider les membres ressentent déjà les contrecoups financiers liés à la pandémie de la COVID-19.

## Desjardins baisse le taux de ses cartes de crédit

À compter du 8 avril, Desjardins consentira automatiquement un taux d'intérêt annuel préférentiel temporaire de 10,9 % à tous les membres et clients particuliers qui obtiendront un report de paiement. [Cliquez Ici](#)

## Desjardins Assurances offre une remise sur la prime- Assurance auto

Le Mouvement Desjardins offrira à ses membres présentement en confinement à la maison en raison des différentes mesures pour stopper la propagation de la COVID-19 une remise de trois mois en fonction de leur kilométrage sur leur prime d'assurance auto. [Cliquez ici](#)

## Fonds d'urgence COVID-19 pour les organismes communautaires

Centraide rend disponible un fonds d'urgence afin de venir en aide aux efforts extraordinaires des organismes communautaires qui offrent des services communautaires essentiels et de première ligne pour les personnes vulnérables de son territoire. [Consultez les critères d'admissibilité](#).

## Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19)

Le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (**prêt**) vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$. [Cliquez Ici](#) pour les critères d'admissibilité.

## Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)

En date du 27 mai 2020, le volet entreprise du programme PACME a atteint sa limite. Cependant, le volet promoteurs collectifs est encore actif. [Tous les détails ici](#).

## Deux mesures économiques destinées au secteur forestier

**Le 07 avril 2020** – Soucieux d'accompagner le secteur forestier en cette période où l'ensemble des Québécoises et des Québécois se mobilisent dans une lutte sans merci face à la maladie à coronavirus (COVID-19), le Gouvernement du Québec lève le voile sur deux mesures économiques visant à donner un répit aux entreprises affectées par les impacts liés à cette situation exceptionnelle. [Cliquez ici](#)

## **Programmes gouvernementaux de soutien financier COVID-19**

Plusieurs mesures sont offertes présentement aux entreprises du Québec par les gouvernements du Québec et du Canada. Cet outil vous permettra de déterminer le type d'aide qui pourrait répondre à votre situation. Veuillez utiliser le questionnaire qui correspond à votre situation. [Cliquez ici](#)

## **Hausse du salaire minimum à partir du 1er mai**

**Le 15 avril 2020**, Québec va bonifier le salaire minimum afin de mobiliser les travailleurs particulièrement dans le contexte actuel. Pour plus de détails [Cliquez ici](#).

## **Aide d'urgence 20 millions \$ pour les organismes communautaires**

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, a annoncé l'ajout d'une aide d'urgence de 20 M\$ afin de répondre aux besoins financiers supplémentaires des organismes communautaires régionaux et nationaux dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. [Cliquez ici](#)

## **Fonds d'urgence pour l'appui communautaire**

Le gouvernement fédéral rend disponible une enveloppe de 350 M\$ pour appuyer les organismes communautaires et les OBNL. Pour plus de détails [cliquez ici](#)

## **Annonce d'une aide financière d'urgence aux ressources d'hébergement en dépendance**

Le gouvernement a annoncé l'octroi d'une aide d'urgence de 3 M\$ aux ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance. Ce soutien permettra de couvrir les frais excédentaires engendrés par la pandémie, notamment pour l'accroissement de la surveillance, le rehaussement de l'entretien sanitaire et la désinfection, l'achat de matériel sanitaire, l'embauche de ressources additionnelles, le paiement de heures supplémentaires ainsi que pour l'augmentation des coûts liés à l'alimentation des personnes hébergées. [Cliquez ici](#)

### **POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS**

Si vous avez des questions ou souhaitez de l'accompagnement, veuillez communiquer par téléphone au 450-834-5441 ext 7080 ou par courriel: [info@matawinie.org](mailto:info@matawinie.org)

# Programme d'aide aux travailleurs

## Le gouvernement fédéral



- ✓ Soutien du revenu temporaire pour les travailleurs et les parents
- ✓ Soutien du revenu à long terme pour les travailleurs
- ✓ Aide au revenu pour les personnes qui en ont le plus besoin
- ✓ Souplesse envers les contribuables

[Consulter le site](#)

## Programme d'allocation de soutien d'urgence (remplacé par la Prestation Canadienne d'Urgence- PCU)

Pour les Canadiens qui perdent leur emploi ou dont les heures de travail sont réduites en raison de la COVID-19 qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi. [Cliquez Ici](#)

## Prestation Canadienne d'urgence - PCU: 2000 \$ par mois pour les travailleurs

Le 25 mars 2020, le gouvernement fédéral a annoncé la mise sur pied de la Prestation canadienne d'urgence qui donnera 2000 \$ par mois aux travailleurs qui sont privés de leur chèque de paye à cause de la COVID-19.

## Détails de la Prestation Canadienne d'Urgence - PCU

[Consulter ici](#)

### Montant disponible

Une prestation de 2 000 \$ par mois pendant quatre mois au maximum.

### Critères d'admissibilité

- Les travailleurs qui doivent cesser de travailler en raison de la COVID-19 et qui n'ont pas accès à un congé payé ou à une autre forme de soutien du revenu;
- Les travailleurs qui sont malades, qui sont mis en quarantaine ou qui prennent soin d'une personne malade atteinte de la COVID-19;
- Les parents travailleurs qui doivent rester à la maison sans salaire pour s'occuper d'enfants qui sont malades ou qui ont besoin de soins supplémentaires en raison des fermetures d'écoles et de garderies;
- Les travailleurs qui ont encore leur emploi, mais qui ne sont pas payés parce qu'il n'y a pas suffisamment de travail en ce moment et que leur employeur leur a demandé de ne pas venir travailler;
- salariés et travailleurs autonomes, y compris les travailleurs à contrat, qui ne seraient pas admissibles par ailleurs à l'assurance-emploi.

### POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

Si vous avez des questions ou souhaitez de l'accompagnement, veuillez communiquer par téléphone au 450-834-5441 ext 7080 ou par courriel: [info@matawinie.org](mailto:info@matawinie.org)

Notez que pour avoir droit à la prestation, les personnes qui correspondent aux catégories ci-haut doivent avoir gagné au moins 5000 \$ en 2019 ou au cours des 12 derniers mois, quelle que soit la source légale de revenus.

Le gouvernement annonce le prolongement de la Prestation Canadienne d'Urgence. [Tous les détails ici.](#)

## **Programme Allocation de soins d'urgence (remplacé par la Prestation Canadienne d'Urgence- PCU)**

Travailleurs et travailleurs autonomes qui ne sont pas admissibles aux prestations de maladie de l'assurance emploi. Parent d'enfants ayant besoin de soins ou de supervision en raison d'une fermeture de leur école. [Cliquez Ici](#)

## **Programme Travail partagé**

Ce programme offre des prestations aux travailleurs qui acceptent de réduire leur horaire de travail normal en raison du COVID-19. La durée d'admissibilité des ententes de travail partagé passera à 76 semaines. Les conditions d'admissibilité seront assouplies et simplifiées. [Cliquez Ici](#)

## **Les salaires des employés de PME subventionnés à 75 %**

**Le 30 mars 2020**, le premier ministre annonce que les entreprises de toute taille dont les revenus ont chuté d'au moins 30 % en raison de la pandémie de COVID-19 auront droit à la subvention salariale de 75 % du gouvernement fédéral. Pour les détails [Cliquez Ici](#)

## **Précisions sur la subvention salariale à 75 %**

C'est à compter du lundi 27 avril 2020 que les entreprises pourront déposer une demande en vue d'obtenir la subvention salariale de 75 %. Pour les détails [Cliquez Ici](#)

## **Modifications à la Subvention salariale d'urgence du Canada**

Le gouvernement élargit la SSUC en instaurant un nouveau remboursement de la totalité de certaines cotisations d'employeurs à l'assurance-emploi, au Régime de pensions du Canada, au Régime de rentes du Québec et au Régime québécois d'assurance parentale. [Cliquez Ici](#)

Le 20 mai 2020, le gouvernement annonce la prolongation de la subvention salariale d'urgence du Canada. [Cliquez ci.](#)

## **50 millions pour aider le secteur agricole à couvrir les frais d'isolement**

Le lundi 13 avril 2020, le gouvernement fédéral a annoncé 50 millions \$ pour aider le secteur agricole à couvrir les frais d'isolement obligatoire de 14 jours des travailleurs étrangers temporaires. [Cliquez Ici](#)

## **Le gouvernement fédéral assouplit à nouveau les critères à la PCU**

**Le 15 avril 2020**, le gouvernement du premier ministre Justin Trudeau assouplit à nouveau les critères d'admissibilité à la prestation canadienne d'urgence. [Cliquez ici](#)

# Mesures de portée générale

## Le gouvernement provincial



### Déclaration de revenus (report pour les particuliers)

Le gouvernement provincial offre des [mesures d'assouplissement pour les particuliers](#) en cette période de production de déclarations des revenus.

### Programme d'aide temporaire aux travailleurs du gouvernement provincial (PATT).

- ✓ Pour les personnes en isolement :
  - qui ont le virus
  - qui présentent des symptômes du virus,
  - qui ont été en contact avec une personne infectée par le virus
  - ou qui reviennent de l'étranger
- ✓ et qui ne sont pas indemnisés par :
  - leur employeur
  - leur assurance privée
  - les programmes gouvernementaux, notamment l'assurance-emploi au gouvernement fédéral
- ✓ Les travailleurs visés recevront un montant de 573 \$ par semaine pour un maximum de quatre semaines.

Le formulaire de demande sera disponible en ligne à compter du jeudi 19 mars 2020. [Détails ici.](#)

### Un programme spécial pour soutenir les personnes endeuillées

Le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 240 000 \$ pour le déploiement d'un programme spécial pour soutenir les personnes endeuillées durant la pandémie de la COVID-19. [Cliquez ici](#)

### Les villes / villages

Certaines administrations municipales ont décalé les versements des taxes. Nous vous invitons à valider auprès de votre municipalité.

**Le 22 mars 2020**, le gouvernement du Québec annonce de nouvelles restrictions sociales notamment la fermeture des centres d'achats, des salles à manger des restaurants et des salons de coiffure. [Cliquez ici](#)

### Liste des services et activités prioritaires.

#### POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

Si vous avez des questions ou souhaitez de l'accompagnement, veuillez communiquer par téléphone au 450-834-5441 ext 7080 ou par courriel: [info@matawinie.org](mailto:info@matawinie.org)

**Le 23 mars 2020**, le gouvernement du Québec ordonne la fermeture, à compter du mercredi 25 mars à 00:01 et jusqu'au 13 avril 2020, de l'ensemble des commerces et services non essentiels. [Cliquer ici](#)

## **Banques alimentaires**

**Le 24 mars 2020**, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann aide financière d'urgence de 2 M \$ pour les banques alimentaires. [Cliquez Ici](#)

## **287 M\$ pour augmenter le salaire des préposés aux bénéficiaires**

**Le 02 avril 2020**, le premier ministre François Legault a annoncé que les préposés aux bénéficiaires obtiendront une augmentation de salaire. [Cliquez Ici](#)

## **Des hausses pour les travailleurs de la santé**

**Le 02 avril 2020**, le président du Conseil du trésor Christian Dubé annonce une prime pour les travailleurs de la santé qui œuvrent en première ligne. [Cliquez Ici](#)

## **Réouverture graduelle des régions**

Le 29 avril 2020, la vice-première ministre a dévoilé un plan de réouverture progressive des régions et de levée graduelle des barrages routiers. Elle a toutefois rappelé l'importance d'éviter les déplacements non essentiels entre les régions. [Cliquez ici](#)

## **Mesures en habitation pour aider les ménages (NOUVEAU)**

La société d'habitation du Québec offre un prêt sans intérêt de 1 500\$ aux locataires dont les revenus sont diminués en raison de la COVID-19. La demande doit être faite d'ici le 15 juillet 2020. [Tous les détails ici.](#)

Mesure d'hébergement temporaire, le gouvernement prévoit aider les Québécois qui voient leur projet d'emménagement dans leur résidence principale (incluant logement) reporté en raison de la COVID-19. [Tous les détails ici.](#)

# Autres liens utiles

---

- ✓ Avez-vous droit à des prestations? [Consultez ce tableau](#) qui guide les employés et travailleurs autonomes.
- ✓ [Conseils pour assurer la sécurité de vos employés et de votre entreprise](#) – Fédération Canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)
- ✓ [Questions et réponses COVID-19](#) – Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- ✓ Le [guide de recommandations à l'intention des employeurs et travailleurs](#) – Ordre des conseillers en ressources humaines.
- ✓ Stress, anxiété et déprime associés à la COVID-19 - Pour accéder, [consultez cet outil](#).

**DERNIÈRE MISE À JOUR 16 JUIN 2020**

## POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

Si vous avez des questions ou souhaitez de l'accompagnement, veuillez communiquer par téléphone au 450-834-5441 ext 7080 ou par courriel: [info@matawinie.org](mailto:info@matawinie.org)